

**2020 DAE 275** Subvention (7.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (14e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs pour les parisiens et touristes de passage.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes..., ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation.

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale et parce que le dynamisme commercial est au cœur de l'action municipale, la Maire de Paris a décidé d'accorder un soutien exceptionnel supplémentaire aux associations de commerçants qui organisent les illuminations. Aide directe pour les commerces et facteur d'attractivité de nos rues commerçantes, ces subventions vont permettre d'accroître l'animation et l'activité de nos commerces parisiens.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc située 29, avenue du Général Leclerc (14e), une subvention de 7.500 euros pour la mise en lumière de l'avenue du Général Leclerc à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris